VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

PAR NATIONAL REALTY CO., PAR NATIONAL REALTY CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS.

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Nos 225-227-229 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT—No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1. 1612-14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.
2. 910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté.
3. AVENUE JOURDAN, RUES ROYALE ET DESLONDES, Un demi-lot de propriété vacante.
4. AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE BROAD, Vacant. Beau coin d'affaires.
5. AVENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant.
6. 2608-2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage double bien situé.
7. 2604 RUE BELL (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage simple.
8. RUE BROAD, PRÈS DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Boutique de forgeron et grange.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit jugement en Cour entériné le 1er octobre 1906 et signé le 12 octobre 1906, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 14 novembre 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le faubourg Pontchartrain, troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1567, borné par les rues Encampement, Sauvage, Maureepas et Florida, ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Deriessert, notaire le 10 décembre 1895, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente et un pieds, onze pouces et 5 lignes de face à la rue Encampement sur cent pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme E. J. Allison, le 6 avril 1898, par acte pardevant E. J. Barnett notaire, C. O. B. 160, folio 421.

Les améliorations consistant d'un beau cottage double Nos 1612-1614 rue Encampement, contenant 4 chambres de chaque côté.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Damaine et St Philippe, ledit lot est désigné par le numéro trois de l'îlet No 19, maintenant No 241, et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de F. A. Bergeron, le 24 décembre 1886, déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de la veuve J. B. Marmouget et ale, le 31 janvier 1893, par acte pardevant M. T. Dacros, ancien notaire, C. O. B. 149, folio 614.

Les améliorations consistant d'un jolie cottage simple avec cour sur le côté, No 910 rue Broad.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, rues Royale, Dauphine, Deslondes et l'avenue Jourdan, étant composée des lots 1, 2, 24, 25, 26, 27, 28 et une portion du lot No 23, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à l'avenue Jourdan sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles sur la ligne de côté vers la rue Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deslondes.

Et une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant en de quelque façon en dépendant, située dans le même district et ledit que la propriété ci-dessus décrite, étant composée des lots numérotés 3 à 9 et une portion du lot No 10 et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à la rue Deslondes cent cinquante pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dauphine et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur vers l'avenue Jourdan. Etant la même propriété acquise par la défunte Veuve Firmin Pintat de R. A. Corbin, Sr., d'après l'acte passé le 27 juin 1905 pardevant F. D. Charbonnet, notaire, C. O. B. 306, folio 644.

Les améliorations consistant en un petit cottage sur l'avenue Jourdan.

Cinq certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 349, borné par les rues Esplanade, Broad, Bell (autrefois St Jean) Crète (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Livingston), lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et E, sur un devis fait par Geo. de Armas, voyer, le 17 septembre 1906, d'après lequel ils mesurent comme suit à savoir:

4° Le lot A forme l'encoignure des rues Esplanade et Broad et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

5° Le lot B est contigu au lot A, et mesure trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6° Le lot C contigu au lot B mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un beau cottage double, Nos 2608-2610 avenue Esplanade.

7° Le lot D, contigu au lot C, mesurant 7 7 4 de face à la rue Esplanade, 67 4 de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot C, et 102 9 de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Crète, et ayant une largeur dans le fond de 19 6.

Les améliorations consistent d'un cottage simple retiré de la rue, 7 chambres, No 2604 rue Bell.

8° Le lot E, contigu aux lots A, B, C et D, dans le fond et mesurant 30 de face à la rue Broad, 103 10 4 de profondeur contigu aux lots A, B, C et D, et 126 11 1 sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Orchid, ou de la sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17 3 contiguës entre la ligne de côté vers la rue Esplanade et la rue Broad de 31 1 2 de la sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17 3 contiguës entre la ligne de côté vers la rue Esplanade.

Etant composé des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 29 acquis, par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme F. Laborde, d'après l'acte passé pardevant D. E. Seghers, notaire, le 22 septembre 1877, C. O. B. 163, folio 522.

Les améliorations consistant en une ancienne boutique de forgeron et grange.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un an et deux ans de crédit, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par billets et lien de vendeur, avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de stipulation, incluant l'assurance et la clause de dix pour cent hebdomadaires d'avoir les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 devant être payées par les acquéreurs, et tous les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Robert Legier, notaire. Les acquéreurs n'auront droit aux loyers seulement de la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd. 401 rue du Camp.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 14

Walter L. Gleason et John Legier, Jr. avocats.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Red River Lime.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73 191—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank E. Bonvell, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. S. Bond et Jno D. Grace, avocats. 19 oct—19 23 28

In re Louisiana Sugar Refining Company in Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 80 142—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard H. Menge, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, H. P. Dart, Jr, avocats. 17 oct—17 21 26

A. Fred Hennand versus W. P. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,329—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le rapport et le compte présentés par James Conner, liquidateur dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat. 17 oct—17 21 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Isabel J. D. Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,213 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John S. Seymour, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — D. B. H. Chaffe, avocat. 17 oct—17 21 26

Succession de Grace M. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 77,474—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Grace M. King et Oscar L. Putnam exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Clegg & Quintero, avocats. 17 oct—17 21 26

Succession de Philip Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,592—Division B—Attendu que Mme Emma May Brooks Millard veuve de Philip Millard, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Millard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 17 oct—17 21 26

Succession vacante de Andrew W. Smythe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,617—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew W. Smythe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. 19 oct—19 23 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Henry J. Schmitt vs H. V. Debett.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,513. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, SAMEDI, le 3me jour de novembre 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 24 oct—24 29—nov 3

The Werner Co vs John A. Jackson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 27,238—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, agissant pour l'Hon R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 30me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: New Werner Edition Encyclopedia Britannica, consistant en 21 volumes et un book case. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré au mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. H. Kanns, avocat pour la demanderesse. 19 oct—19 24 30

The Central Stores Incorporated vs Thomas L. Boss.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 25,672—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 27me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Une armoire, trois pupitres "roller top", une chaise de bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—F. B. Walker, avocat pour les demandeurs. 17 oct—17 24 27

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1906.

contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauvetez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 3-8 Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 506 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Résidence Simple, No 1114 rue Arabella entre les rues Calisée et Perrier.

Dans l'affaire de la succession de Peggy Orr

No 77 760—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 15 novembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 4 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 9 dans l'îlet 41 lequel est borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Colisée et Arabella, lequel dit lot est situé à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Arabella et Colisée, mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Colisée par le lot No 8 sur le côté vers la rue Perrier par le lot No 10, dans le fond par le lot No 4.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans représenté en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente et garantie par hypothèque, devant assumer toutes les taxes pour 1906 et faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinez, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. E. Ker, avocat.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm H. White Eskholm et Rosina Baumam Eskholm, sa femme.

No 79,783—Cour Civile de District de la Division A, Paroisse d'Orléans.

Désirable Cottage Simple dans le Troisième District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, signé et daté le 4 octobre 1906, adressé à WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 novembre 1906, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le vieux numéro municipal 466 maintenant numéro municipal 2418 rue Royale, en cette ville, tous les droits, voies, etc., y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Espagne et Mandeville, formant une partie du lot de terre désigné par le No 107, sur un plan du faubourg Marigny, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds neuf pouces et six lignes (21' 9" 6") de face à la rue Royale par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6") de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant et cinq chambres, ayant un bon hangar dans le fond de la maison et un hangar dans la cour, deux citernes, etc., le tout en bonne condition.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et éxigibles dans l'année 1906 et de payer pour l'acte de vente pardevant C. M. Eustis, notaire, 211 rue du Camp, et déposer dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.
331-333 rue Carondelet.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

18 avril—1 an

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS

Be it known, That on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified, personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O. De Armas, late notary, on November 15th 1887, mortgage office, book 258, folio 239, and amended by act before Fred Zengel, May 23rd, 1895, mortgage office, book 516, folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, notary, on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before E. Rosen, notary public, on December 11th, 1899, mortgage office, book 646 folio 684, who declared that at a general meeting of the stockholders of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held on December 6th, 1905, called in accordance with Act 149 of the Legislative Session of 1898, and preceded by the notices therein required, the capital stock of said corporation was increased from the sum of two hundred and fifty thousand dollars to the sum of five million dollars; said increase receiving the affirmative votes of 19,788 shares out of a total of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to the minutes of said meeting hereto annexed, and by reference hereof, within which is incorporated an affidavit of said appearer to the giving and publishing of the notices required by law.

And in accordance therewith Article III of the charter of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY is changed to read as follows:

ARTICLE III.

"The capital stock of this corporation is hereby fixed at the sum of five million dollars divided into and represented by five hundred thousand shares of the par value of ten dollars each."

And said appearer declared that he appears before me, notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, so the said that same may be recorded and filed in the office of the Secretary of State, according to law, and I have paragraphed said minutes "No Varietur" for identity with this act and have annexed said minutes hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign their name with said party, and me, the notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed.)
A. C. WUERPEL.
W. E. ADOLPH
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, JR.
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of amendment of corporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio ——.

New Orleans, La., September 4th, 1906.
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.

A true copy
(Seal) JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA — PARISH OF ORLEANS.

Be it known, that on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a Notary Public, in and for the Parish and State, duly commissioned and qualified, personally came and appeared, A. C. Wuerpel, a resident of this city and the President of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this City and State, created by Act before O. De Armas, late Notary, on November 15th, 1887, mortgage office book 258, folio 239, and amended by Act before Fred Zengel Notary Public, May 23rd, 1895, mortgage office book 516, folio 670 as per Act before F. D. Charbonnet, Notary Public on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before E. Rosen, Notary Public, on December 11th, 1899, mortgage office book 646, folio 684.

Who declared: That at a general meeting of the stockholders of said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held in this city on December 6th, 1905, in accordance with Article IX of the charter, an amendment was adopted striking out Article VII and substituting in lieu thereof, the following:

ARTICLE VII.

"All the powers of this corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors composed of not less than nine nor more than fifteen stockholders, the number for each year to be fixed by resolution of the Board before the annual election herein provided for, each holding not less than twenty-five shares of its stock, elected annually on the second Wednesday in May in each and every year, (provided that the present Board of Directors shall have the right to elect not more than six additional directors to serve with them till the annual election in May, 1906), after due notice three times in ten days in one of the morning daily papers of this city. Each shareholder present or represented at said meeting shall be entitled to one vote for each share held by him, and the persons receiving a majority of the votes cast at said meeting shall be declared elected.

The Directors shall elect from their number a President and one or more Vice-Presidents.

In the event of a vacancy occuring on the Board, the remaining Directors shall elect a stockholder of the same qualifications to fill the unexpired term.

A majority of the whole Board shall constitute a quorum.

The Board of Directors of this corporation shall have the right at any time to sell all or any part of its property for cash or on terms of credit or to exchange it for stock in some other corporation, at such price and on such terms as to the Board of Directors may seem proper; or to sell same for part cash and part stock, and in the event of any such sale, the cash, if any, after paying the debts of the corporation, if any shall be divided ratably among the stockholders, and the stock in any other corporation, if received, shall be represented by certificates of the new corporation to be delivered to the stockholders of this corporation in proportion to their interests therein; if such sale disposes of all the property of this corporation, then the payments and delivery of stock above referred to shall be made only on surrender of the certificates of stock in this corporation.

That amendment received the affirmative votes of 19 481 shares out of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to a copy of the minutes of said meeting attested by said appearer.

And said appearer declared that he appeared before me, Notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be filed and recorded in the office of the Secretary of State according to law, and I have paragraphed said minutes "No Varietur" for identity with this act, and have annexed them hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign with said party and me, Notary, the day and date aforesaid.

(Origiginal Signed)
A. C. WUERPEL,
W. E. ADOLPH
JNO. L. CORCORAN,
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana do hereby certify that the above and foregoing Act of Amendment of incorporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, was this day duly recorded in my office in book 849 folio ——.

New Orleans La., Sept. 4th 1906.
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages
(Seal)
A True Copy
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113-A Nouvelle Orléans, Lou

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.[illegible] - - - mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.